Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_12-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_15JUIN26_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 15 juin 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 8 juin 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC
Absents ayant donné pouvoir : Pierre MARGANA, à Colette FOUILLOUX
Absent : /

D_15JUIN26_12 Convention avec la Ligue de l'Enseignement pour l'animation du chantier franco-allemand

Madame le Maire rappelle que la délibération en date du 09 février 2026 a permis d'acter le projet d'accueillir du 27 juillet au 02 aout 2026 un chantier de jeunes franco-allemand. Il s'agit d'un groupe de 7 français et 7 allemands âgés de 14 à 18 ans. L'objectif est de contribuer à la valorisation du patrimoine local en coopération avec les services techniques de la commune et l'association des Sentiers d'Hélène.

Afin de finaliser l'organisation et l'animation de cet accueil, il convient de conventionner avec la Ligue de l'enseignement, qui assumera l'encadrement des jeunes, selon les termes et modalités de la convention proposée en annexe.

Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu la convention annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ➔ **APPROUVER** la convention
- ➔ **AUTORISER** Madame le Maire à signer ce document

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Marc PUISSÉGUR

Pour expédition conforme,
Le 15 juin 2026

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HÉLÈNE (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.